



**CUMUNITÀ
D'AGGLUMERAZIONE
DI BASTIA**

Décision du 14 décembre 2020

**DECISION DU PRESIDENT DE LA
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE BASTIA
PRISE EN VERTU DE LA DELEGATION D'ATTRIBUTION DU CONSEIL**

OBJET : Attribution du marché de travaux n°20014DT pour la mise en accessibilité des structures sportives de la Communauté d'Agglomération de Bastia

Le Président de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2001-1966 du 24 décembre 2001 portant transformation du District de Bastia en Communauté d'Agglomération et fixant les compétences de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2B-2020-09-29-001 du 29 septembre 2020 portant dernière modification des statuts de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Considérant que le Conseil a élu Louis Pozzo di Borgo, Président de la Communauté d'Agglomération de Bastia, le 10 juillet 2020 ;

Considérant que selon l'article L5211.10 du CGCT, le Président peut recevoir délégation d'une partie des attributions du Conseil, organe délibérant, à l'exception de celles qui lui sont expressément réservées par la loi ;

Considérant que pour une bonne administration et une plus grande efficacité de l'action communautaire, le Conseil, par une délibération en date du 24 juillet 2020, a délégué au Président les attributions suivantes :

En matière de commande publique :

- *En matière de travaux :*

Préparation, passation, exécution et règlement des marchés et accords-cadres de travaux d'un montant inférieur au seuil relatif au contrôle de légalité défini par décret (214 000€ HT à ce jour) ;

Décision du 14 décembre 2020

OBJET : Attribution du marché de travaux n°20014DT pour la mise en accessibilité des structures sportives de la Communauté d'Agglomération de Bastia

Vu la consultation n°20014DT lancée le 01/09/2020 sous forme de procédure adaptée ouverte pour l'attribution du marché de travaux concernant la mise en accessibilité des structures sportives de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Vu le rapport d'analyse des offres ;

DECIDE

D'attribuer le marché de travaux n°20014DT pour la mise en accessibilité des structures sportives de la Communauté d'Agglomération de Bastia à la SARL Batisud Construction, sise 20620 Biguglia (n°siret : 391 201 563 00023), pour un montant de 147 350 € HT ;

DIT

Que les crédits sont prévus au budget ;

Ainsi fait les jour, mois et an que dessus.



LE PRESIDENT


Louis POZZO DI BORGO

Acte certifié exécutoire
après dépôt en préfecture
le **15 DEC. 2020**
et publication ou notification
du **15 DEC. 2020**
La Directrice de l'Administration Générale
Nora  **MUGHRAOUI**